

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-1431/SG/CD de la Commission permanente de la Chambre des Députés habilitant le Président du Conseil de Gouvernement à contracter au nom du Territoire auprès de la Caisse des prestations sociales du Territoire Français des Afars et des Issas un emprunt destiné à financer les travaux d'aménagement de la zone d'extension portuaire (rendue exécutoire par arrêté n° 71-1431/SG/CD du 19 octobre 1971).

n° 71-1431/SG/CD de la

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
7 octobre 1971

Numéro JO
n° 21 du 10/11/1971

Date du numéro
10 novembre 1971

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 214/7°L du 7 octobre 1971 de la Commission permanente de la Chambre des Députés habilitant le Président. du Conseil de Gouvernement à contracter au nom du Territoire auprès de la Caisse des prestations sociales du Territoire Français des Afars et des Issas un emprunt destiné à financer les travaux d'aménagement de la zone d'extension portuaire.